

dépenses nouvelles, il dut bientôt, après avoir escompté l'annexion de la banlieue, recourir à des mesures fiscales supplémentaires, à des virements, à des emprunts, etc., et l'œuvre de la transformation de Paris, qui n'a rien d'analogue nulle part, et dont on ne peut nier la conception grandiose, suscita dès lors à son auteur les tracasseries incessantes des difficultés financières. M. Haussmann ne se découragea pas, ne ralentit pas les travaux, et pourvut aux nécessités les plus urgentes par des expédients de caisse. Au Corps législatif, voire même au Sénat, où M. Haussmann était entré par décret impérial du 9 juin 1857, ces procédés donnèrent barre à l'opposition sur le gouvernement, et les ministres furent parfois assez embarrassés pour défendre, en toute circonstance, comme le voulait l'empereur, le tout-puissant préfet de la Seine. A la fin de 1860, gêné par « l'ombrageuse susceptibilité » du ministre de l'Intérieur, M. de Persigny, M. Haussmann offrit sa démission, et ne la retira qu'après avoir obtenu un décret impérial qui rendait au contrôle du préfet une foule d'actes municipaux, soumis jusqu'alors à la sanction du ministre. Mais l'opposition ne désarma pas. Les *Comptes fantastiques d'Haussmann*, brochure de M. Jules Ferry, popularisèrent la lutte de la gauche contre le préfet, et, en 1868, celui-ci dut consentir à soumettre sa gestion à l'examen du Corps législatif. Un traité conclu par la Ville avec le Crédit Foncier, dont M. Frémy était alors gouverneur, vint en discussion à la Chambre le 22 février 1869, et au Sénat le 6 avril. Au Sénat, M. Haussmann le défendit; à la Chambre, ce traité fut vivement attaqué par M. Garnier-Pagès, Picard et Thiers, défendu avec talent par M. Gœude, conseiller d'Etat, et par le ministre de l'Intérieur, M. Forcade de la Roquette; mais M. Rouher avoua les illégalités commises, condamna le traité, et proposa une émission de titres; le traité, qui paraît aux exigences pressantes du moment, fut voté, seulement on décida en même temps que le budget extraordinaire de la Ville serait désormais approuvé par une loi. La situation de M. Haussmann, toujours soutenu par l'empereur, en paraissait à peine ébranlée, lorsque l'avènement du cabinet Emile Ollivier précipita le dénouement. Le nouveau garde des sceaux de l'Empire n'avait pas oublié les injures du démocrate du Var: il exigea la démission du préfet de la Seine. M. Haussmann, fier de la tâche accomplie, eut le légitime orgueil de préférer une révocation à une soumission, et refusa sa démission: un décret impérial du 5 janvier 1870 « le releva de ses fonctions »; il fut mis à la retraite comme préfet de la Seine le 26 février suivant, et, en mars, sa pension fut liquidée à 6.000 francs. Il se retira alors dans la belle villa qu'il possédait à Nice; il s'y trouvait encore au moment de la révolution du 4 septembre; il quitta quelque temps la France, et revint après la conclusion de la paix. En juillet 1871, lors des élections complémentaires qui eurent lieu dans la Seine pour remplacer les représentants décédés on ayant opté pour d'autres départements, le nom de M. Haussmann fut mis en avant, mais il se retira formellement avant l'ouverture du scrutin. Nommé directeur du Crédit mobilier en septembre 1871, il se présenta à la députation, aux élections du 20 février 1876, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris; n'ayant obtenu, au premier tour, que 2,950 voix, il se désista aussitôt. Mais, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du

16 mai, il se porta comme candidat officiel dans l'arrondissement d'Ajaccio, contre le prince Napoléon. Une circulaire présentait sa candidature comme « approuvée des son apparition, de préférence à celle de M. le prince Jérôme, et par Mgr Meglia, nonce du pape, envoyé particulier de Sa Sainteté en France, et par Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, la plus haute personnalité du culte catholique dans notre pays ». Il triompha d'ailleurs par 8,027 voix sur 12,499 votants et 18,250 inscrits, contre 4,419 voix au prince Jérôme Napoléon, député sortant, un des 363. A la Chambre, M. Haussmann prit place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il vota, sans se mêler aux débats parlementaires. Non réélu en 1881, il échoua pareillement aux élections d'octobre 1885, sur la liste monarchiste de la Gironde, avec 72,035 voix sur 162,236 votants. M. Haussmann, qui n'a retiré aucune fortune des hautes situations qu'il a occupées, est aujourd'hui président du conseil d'administration des Magasins généraux. Il vient de publier (1890) les deux premiers volumes de ses *Mémoires*. Créé baron par l'empereur, il est grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 7 décembre 1862, décoré de tous les ordres de l'Europe, et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts depuis le 7 décembre 1867.

**HAUSSONVILLE** (CHARLES-LOUIS-BERNARD DE CLÉRON, COMTE D'), pair de France, né à Paris le 1<sup>er</sup> novembre 1770, mort à Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne) le 1<sup>er</sup> novembre 1846, « fils de très haut et très puissant seigneur Joseph-Louis-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, baron de Bazarnes, seigneur de Gurcy, Doubilly et autres lieux, maréchal des camps des armées du roi, et de très haute et très puissante dame Antoinette-Marie de Régnier de Guerchy, son épouse, » servit d'abord au régiment du roi. Son père s'était montré, à la Révolution, partisan des idées nouvelles, ce qui ne l'empêcha pas de donner trois cents louis à son fils en lui ordonnant de rejoindre l'armée des princes: « A votre âge, lui dit-il, il faut faire ce que font les jeunes gens de sa génération. » Le jeune d'Haussonville émigra donc en 1792, servit à l'armée des princes, et revint en France à l'époque du consulat. Devenu colonel d'état-major et chambellan de l'empereur, après s'être distingué durant les campagnes de Prusse et de Pologne, il fut créé comte de l'Empire le 27 septembre 1810. Son adhésion au retour des Bourbons lui valut, à la seconde Restauration, un siège à la Chambre des pairs (17 août 1815). Il vota constamment avec les défenseurs de la monarchie constitutionnelle, se prononça pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et, aux journées de juillet, tenta en vain de sauver la couronne du duc de Bordeaux. Le 2 août 1830, il adressa à Louis-Philippe une lettre pressante, l'engageant à conserver intacte la couronne à Henri V: « C'est une superbe tâche, écrivait-il, si grande et si difficile qui vous est réservée, Monseigneur. Déjà un de vos ancêtres, en protégeant Louis XV, vous a légué un bel exemple qu'il vous est donné de surpasser. » Sa voix ne fut pas entendue, mais M. d'Haussonville n'en garda pas rancune au nouveau roi; il prêta serment comme pair, et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

**HAUSSONVILLE** (JOSEPH-OTHEMIN-BERNARD DE CLÉRON, COMTE D'), député de 1842 à 1848, et sénateur inamovible de 1878 à 1884, né à Paris le 27 mai 1809, mort à Paris le 27 mai

1884, fils du précédent, entra de fort bonne heure dans la diplomatie, fut secrétaire d'ambassade à Bruxelles, à Turin et à Naples, devint conseiller général de Seine-et-Marne (4 juin 1838-30 août 1848), reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur le 27 février 1840, et donna sa démission de secrétaire d'ambassade pour briguer les suffrages de ses concitoyens. Élu, le 9 juillet 1842, député du 4<sup>e</sup> collège de Seine-et-Marne (Provins), avec 244 voix (473 votants, 517 inscrits), contre 228 à M. Simon, il fut réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 326 voix (603 votants, 646 inscrits), contre 275 à M. Bavoux; il fit constamment partie de la majorité, prononça d'importants discours sur le droit de visite, l'enquête électorale, le scrutin public et le scrutin secret, les chemins de fer de Lyon, le budget, fut l'auteur d'une proposition sur les conditions d'admission et d'avancement dans les emplois publics, le rapporteur d'un projet de crédit à accorder aux travailleurs libres dans les colonies, présenta et soutint des pétitions de protestants demandant le libre exercice de leur culte. Rentré dans la vie privée en 1848, il fut cependant des adversaires du prince-président, attaqua vivement l'Empire en 1852, et fut menacé de poursuites en Belgique, où il s'était réfugié; en 1863, il fit campagne avec l'opposition républicaine. Membre de l'Académie française le 29 avril 1869, en remplacement de M. Vignet, il ne fut pas, en cette qualité, reçu par Napoléon III, alors préoccupé des prochaines élections. Durant la guerre de 1870, il publia une brochure: *La France et la Prusse devant l'Europe*, qui fut interdite en Belgique sur la demande du roi Guillaume. Republicain conservateur, M. d'Haussonville rentra dans la vie parlementaire comme sénateur inamovible, élu par le Sénat, le 15 novembre 1878, avec 138 voix sur 269 votants, en remplacement de M. Renouard, décédé. Il prit place à droite, présenta la défense des associations religieuses menacées de dissolution, demanda le maintien de la loi de 1814 contre le travail du dimanche, et vota contre la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. M. d'Haussonville avait épousé la fille du duc de Broglie. Collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, il a en outre publié: *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, 1830-1848* (Paris, 1850); *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (1854-59); *L'Eglise romaine et le premier Empire, 1800-1814*, etc. Chevalier de la Légion d'honneur (27 avril 1840).

**HAUSSONVILLE** (GABRIEL-PAUL-OTHENIN DE CLÉRON, VICOMTE D'), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Gurcy (Seine-et-Marne) le 21 mars 1843, fils du précédent, avocat, un des orateurs de la conférence Molé, fit à l'Empire, comme son père, de l'opposition doctrinaire, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 25,031 voix (43,606 votants, 97,413 inscrits). « Partisan de la république, gouvernement qui nous divise le moins, » ainsi qu'il le disait dans son programme électoral, il prit place au centre droit et vota pour le retour des ministères à Paris, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre l'amendement Barthe, contre la dissolution, contre la proposition du centre-

gauche, et eut l'occasion de faire un rapport très remarqué sur une proposition d'enquête relative au régime pénitentiaire. Il se représenta comme candidat constitutionnel, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Provins, mais il échoua avec 5,991 voix contre 6,652 à l'élu républicain, M. Sallard; il ne fut pas plus heureux dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai; candidat du Maréchal, il n'obtint que 5,864 voix contre 7,851 au député sortant, M. Sallard. Il renonça alors aux luttes électorales, se consacra à des travaux d'économie sociale et fut élu membre de l'Académie française. Collaborateur, comme son père, de la *Revue des Deux-Mondes*, il s'est fait une spécialité des études sur le régime pénitentiaire, et a en outre publié: *C.-A. Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres* (1875); *les Etablissements pénitentiaires en France et aux colonies* (1875); *L'Enfance à Paris* (1879), etc.

**HAUTEFEUILLE** (CHARLES-LOUIS-FÉLICITÉ TEXIER, COMTE D'), député de 1815 à 1824, né à Caen (Calvados) le 7 janvier 1770, d'une ancienne famille noble de Bourgogne qui s'était signalée dans la carrière militaire, mort à Versailles le 21 septembre 1865, était fils d'un colonel du régiment de Normandie. Il fut élevé à Caen et suivit à son tour le métier des armes. Il y débuta comme capitaine de cavalerie et accompagna en qualité d'aide-de-camp son père, devenu maréchal-de-camp, dans des tournées d'inspection qui lui firent visiter diverses parties de la France. Il le suivit aussi à la cour, monta dans les carrosses du roi le même jour que Châteaubriand, ainsi qu'il aimait à le rappeler plus tard, et, lors de la Révolution, fut des premiers à émigrer (1791). Il fit à l'armée des princes la campagne de 1792, prit ensuite du service en Suède, dans la garde royale, et ne rentra en France qu'en 1811, pour se fixer à Caen, près de sa mère. En 1813, il accepta de l'Empire le commandement de la garde nationale de cette ville. Partisan des Bourbons, il salua avec joie leur retour et fut élu, comme fervent royaliste, le 22 août 1815, député du Calvados, au collège de département, par 127 voix (192 votants). Le comte d'Hautefeuille vota avec la majorité et demanda, à propos de la loi électorale, que les chevaliers de Saint-Louis fussent électeurs de droit. Rentré dans l'armée avec le grade de colonel (1816), il fut, d'autre part, réélu député le 4 octobre de la même année, par 108 voix (175 votants, 261 inscrits). Il se mêla assez activement, dans les rangs de la droite, aux travaux parlementaires, vota pour la continuation de la censure sur les journaux, se prononça, dans le débat sur le recrutement (1817-18), contre les enrôlements volontaires, et parla à diverses reprises dans la discussion des projets de loi sur la presse, des pétitions et du budget, etc. Sur le budget de la guerre (1818-19), il répondit aux critiques de de Lessert: « Si quelques esprits timides pouvaient redouter que la France, oubliant ce qu'il lui en a coûté pour avoir conquis l'Europe, voulût se précipiter dans de nouvelles guerres, qu'ils songent que ce n'est pas sous le prince qui nous gouverne que de pareils dangers sont à craindre! » Réélu encore, le 10 octobre 1821, par 341 voix (369 votants, 730 inscrits), il siégea jusqu'en 1824 parmi les plus ardents soutiens de la monarchie. Comme militaire, il remplit les fonctions de chef d'état-major de la 14<sup>e</sup> division militaire, qui avait alors son quartier général à Caen, et fut appelé au même poste dans

la 1<sup>re</sup> division de cavalerie de la garde royale. Bientôt après, il fut nommé gentilhomme de la chambre du roi et assista en cette qualité au sacre de Charles X. En 1823, le comte d'Hautefeuille épousa Mlle de Beaurepaire, fille d'un officier vendéen. Retiré, après 1830, dans le département de Seine-et-Oise, il mourut à Versailles, en 1865, à l'âge de 95 ans, chez le comte de Delley de Blancmesnil, son neveu. Chevalier de Saint-Louis et chevalier de la Légion d'honneur.

**HAUTERIVE (PIERRE-LOUIS-AUGUSTE-BRUNO BLANC DE LANAUTE, COMTE D')**, député de 1837 à 1848, né à Gap (Hautes-Alpes) le 7 mars 1797, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 14 décembre 1870, était le fils adoptif du comte d'Hauterive (Alexandre-Maurice Blanc de Lanaute), son oncle. Il entra dans la carrière diplomatique, et devint en 1826 sous-directeur des archives au ministère des Affaires étrangères. Élu, le 4 novembre 1837, député du 2<sup>e</sup> collège des Hautes-Alpes (Gap), avec 187 voix sur 200 votants et 269 inscrits, et successivement réélu : le 2 mars 1839, par 190 voix sur 207 votants; le 9 juillet 1842, par 78 voix sur 258 votants et 277 inscrits, contre 72 à M. Labastie, et, le 1<sup>er</sup> mars 1846, par 254 voix sur 265 votants et 265 inscrits, contre 6 à M. de Ventavon, il siégea parmi les conservateurs, et se signala seulement par ses opinions libre-échangistes modérées et sa demande d'abaissement du tarif des douanes. Chevalier de la Légion d'honneur en 1825 et officier en 1835. Il a publié : *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères depuis le traité de Westphalie* (1834).

**HAUTOY (ROCH-HYACINTE, COMTE DE)**, député aux États-Généraux de 1789, né à Gussainville (Meuse) le 22 octobre 1731, mort à Pout-à-Mousson (Meurthe) le 10 novembre 1814, maréchal-de-camp avant la Révolution, fut élu, le 16 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il prêta de nouveau serment après la fuite du roi, émigra, et fut promu, à la première Restauration, général de division (13 août 1814).

**HAUTPOUL (ALPHONSE-HENRI, COMTE D')**, député de 1830 à 1831, de 1834 à 1837, pair de France, représentant en 1849, ministre et sénateur du second empire, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 4 janvier 1789, mort à Saint-Papoul (Aude) le 27 juillet 1865, « fils de messire Jean-Henri d'Hautpoul, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier de dévotion de l'ordre de Malte, et de dame Anne-Henriette-Elisabeth de Foucaud », entra comme élève à l'école de Fontainebleau le 22 octobre 1805, et en sortit, l'année suivante, sous-lieutenant au 59<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec lequel il fit les campagnes de 1805 en Autriche, de 1806 en Prusse, et de 1808 à 1812 en Espagne et en Portugal. Capitaine (10<sup>e</sup> octobre 1811), il fut blessé grièvement aux Arapiles (22 juillet 1812), fut fait prisonnier par les Anglais, et ne revint en France qu'au retour des Bourbons. Nommé alors aide-de-camp du général Pouget (21 septembre 1814), puis chef de bataillon attaché à l'état-major du duc d'Angoulême, il reçut, après les Cent-Jours, le grade de colonel (4 juillet 1815), et commanda, au mois de novembre suivant, la légion de l'Aude, qui devint le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne (23 octobre 1820). Il prit part, en 1823, à la campagne d'Espagne, dans le 2<sup>e</sup> corps, et fut cité deux fois à l'ordre du jour

de l'armée, ce qui lui valut le grade de maréchal-de-camp (2 octobre 1823) et le commandement du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la garde royale. Devenu, au commencement de 1830, directeur du personnel au ministère de la Guerre, il fut un des organisateurs de l'expédition d'Alger. Peu après (3 juillet 1830), il fut élu député par le collège de département de l'Aude, avec 150 voix sur 291 votants et 315 inscrits, après avoir échoué, huit jours auparavant, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de ce même département (Castelnaudary) avec 251 voix contre 273 à M. Madier de Montjau père. Bien qu'il eût prêté serment au gouvernement de Louis-Philippe, il fut mis d'abord en disponibilité : pendant les journées de juillet, il avait rempli les fonctions d'aide-de-camp du maréchal Marmont. Il se retira alors à Saint-Papoul, et y établit une manufacture de faïence. Réélu député du 2<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Montpellier), le 21 juin 1834, avec 228 voix sur 334 votants et 577 inscrits, contre 146 à M. Giniez, il parut fort peu à la Chambre; il avait été appelé au commandement militaire du département de la Charente-Inférieure, où il eut à réprimer des mouvements populaires causés par la cherté des grains. Nommé lieutenant-général (26 avril 1841), et inspecteur de l'infanterie de l'armée d'Afrique, il fut élu, la même année, conseiller général de l'Aude, reçut le commandement de la 8<sup>e</sup> division militaire (Marseille) le 29 octobre 1843, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur l'année suivante, et entra à la Chambre des pairs le 21 juillet 1846. Après la révolution de février, mis d'office à la retraite (8 juin 1848), il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Aude à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 6, avec 35,990 voix (70,434 votants, 88,291 inscrits); il vota constamment avec la droite et soutint la politique personnelle du prince-président. Remis en activité (10 août 1849), puis placé à la tête de l'armée expéditionnaire de Rome (10 octobre) et nommé ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège, il fut appelé quelques jours plus tard au poste de ministre de la Guerre (31 octobre), et se signala par des mesures nettement réactionnaires et par la suppression de l'hôtel des invalides d'Avignon, la création du comité consultatif d'Algérie, par d'importantes modifications dans l'effectif des troupes d'administration, etc. À l'Assemblée, il se fit remarquer par son inépuisable oratoire, et déclara notamment, dans une discussion avec le général Lamoricière, qu'il fallait aux gendarmes de grands chevaux, de grosses bottes et des chapeaux galonnés pour « infliger » de plus loin le respect de la loi. Bientôt ses dissentiments avec le général Changarnier, qui cherchait à se créer une situation indépendante et prépondérante, le forcèrent à donner sa démission (22 octobre 1850). Nommé gouverneur général de l'Algérie (22 octobre 1850), grand-croix de la Légion d'honneur (4 décembre 1851), il fut appelé au Sénat, le 26 janvier 1852, avec les fonctions lucratives de grand référendaire.

**HAUTPOUL-SALLETES (JEAN-JOSEPH-ANGE D')**, membre du Sénat conservateur, né au château de Salettes (Haute-Loire) le 13 mai 1754, mort à Vornon, près Eylan (Prusse), le 13 février 1807, fit ses études au collège d'Albi, s'engagea à quinze ans dans la légion corse, puis passa comme cadet gentilhomme au régiment de Languedoc, où, de 1777 à 1792, il conquit tous ses grades, jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Nommé, à l'époque de la Révolution, colonel du 6<sup>e</sup> chasseurs à cheval, il acquit parmi ses

soldats une telle popularité que ceux-ci obtinrent de le conserver à leur tête, malgré la loi qui excluait les nobles de l'armée. Il assista à la bataille de Fleurus, au siège de Nimègue, devint général de brigade et, en cette qualité, commanda la cavalerie d'avant-garde à l'armée de Sambre-et-Meuse, durant les campagnes de 1794 et 1795. Passé à l'armée du Rhin en 1796, sous les ordres de Moreau, il se signala au passage du Neckar et fut grièvement blessé à Altenkirchen (4 juin). Général de division et inspecteur de cavalerie à la paix de Campo-Formio, il reçut le commandement de la cavalerie de réserve dès la réouverture des hostilités, mais eut bientôt des difficultés avec Jourdan, à la suite de la malheureuse affaire de Stockoch (25 mars 1799). On voulut rejeter sur lui les fautes et l'insuccès de la campagne; il n'eut point de peine, du reste, à se justifier de ces accusations. De nouveau inspecteur général, commandant en chef de la cavalerie au camp de Saint-Omer en l'an XI, membre de la Légion d'honneur le 19 brumaire an XII, grand-officier le 25 prairial de la même année, il prit part à la campagne de 1805, et se distingua à Austerlitz, en chargeant, avec Nansouty et sous les ordres de Murat, à la tête de ses cuirassiers. Grand-aigle de la Légion d'honneur (21 février 1806), membre du Sénat conservateur (20 mai suivant) avec une dotation de 20,000 francs, il reçut, au moment de l'ouverture de la campagne de Prusse, le commandement d'une division de cuirassiers et de dragons, décida du succès d'Iéna (14 octobre), partit pour la Pologne, et chargea trois fois héroïquement à Eylau (10 février 1807). A la dernière charge, un coup de biscaten lui cassa la cuisse; transporté dans un village voisin, il y mourut trois jours après. Son corps fut ramené en France et inhumé au Panthéon. Napoléon ordonna que l'on fit, avec les canons pris à l'ennemi, une statue de bronze représentant d'Hautpoul, en costume de cuirassier, tel qu'on l'avait vu durant la sanglante journée d'Eylau. Cet ordre ne fut pas exécuté.

**HAVIN** (EDOUARD-LÉONOR), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né au Mesnil-Opac (Manche) le 9 juillet 1755, mort à Caen (Calvados) le 16 août 1829, était avocat à Saint-Lô avant 1789. Zélé partisan des idées nouvelles, il devint administrateur du district de Saint-Lô, et fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Manche, le 3<sup>e</sup> sur 13, avec 469 voix (639 votants). Havin se prononça « pour la mort », lors du procès du roi, mais il admit le sursis et l'appel au peuple. Après la législature, il passa (21 vendémiaire an IV) au Conseil des Anciens, où il représenta le même département, élu par 237 voix sur 461 votants. Il fut secrétaire de cette Assemblée, la quitta en l'an VII, pour remplir les fonctions de substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation, puis celles de juge à ce tribunal, et fut nommé, l'année d'après (22 germinal an VIII), juge au tribunal d'appel de la Manche. Il échangea ce titre, le 12 mai 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale de Caen, et occupa ce poste jusqu'à la Restauration. Atteint par la loi contre les régicides, il passa en Angleterre, habita Portsmouth, d'où il fut expulsé, se réfugia à Malines, et obtint plus tard l'autorisation de rentrer en France. On doit à E.-L. Havin deux commentaires, l'un sur le code pénal, l'autre sur le code d'instruction criminelle.

**HAVIN** (LÉONOR-JOSEPH), député de 1831 à 1848, représentant en 1848, député au Corps législatif de 1863 à 1868, né à Paris le 2 avril 1799, mort à Thorigny (Manche) le 12 novembre 1868, fils du précédent, partagea, de 1816 à 1820, l'exil de son père, compris sur la liste des régicides proscrits. A son retour il vécut à Caen, fit partie de la jeunesse libérale et se signala par l'ardeur de son opposition au pouvoir royal. Partisan de la révolution de 1830, il vint à Paris, au lendemain des journées de juillet, comme délégué des provinces de l'Ouest auprès du gouvernement provisoire, afin de l'éclairer sur les besoins et les vœux des départements, refusa, a-t-on dit, les offres les plus brillantes, et n'accepta que les fonctions de juge de paix à Saint-Lô, qu'il garda jusqu'en 1835. D'autre part, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 1<sup>er</sup> collège de la Manche (Saint-Lô), par 193 voix sur 277 votants et 378 inscrits, contre 53 à M. Feuillet. Il siégea dans l'opposition dynastique, signa le compte rendu de 1832, se récusait dans le procès du journal la *Tribune*, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 229 voix (317 votants, 439 inscrits), contre 73 à M. Jourdan. Il combattit la politique doctrinaire, repoussa les lois de septembre 1835, les lois de disjonction et d'apanage, fut encore réélu, le 4 novembre 1837, par 238 voix (358 votants, 449 inscrits), contre 78 au général Achard et 37 à M. Rouelle, vota contre le ministère Molé, et, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, continua de représenter à la Chambre l'arrondissement de Saint-Lô, ayant obtenu le renouvellement de son mandat, le 2 mars 1839, par 266 voix (373 votants, 453 inscrits), contre 160 à M. Houyvet; le 9 juillet 1842, par 330 voix (400 votants, 494 inscrits), contre 66 à M. Lemeuvel, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 299 voix (321 votants, 505 inscrits). M. Havin donna son suffrage aux propositions de réforme électorale, et, lors de l'agitation de 1847, organisa dans la Manche le banquet de Thorigny. Il fut, pendant quatre sessions consécutives, un des secrétaires de la Chambre des députés, et il présida longtemps le conseil général de la Manche. M. Havin n'allait pas jusqu'à souhaiter l'établissement de la République: ce fut, appuyée sur son bras, que, le 24 février, la duchesse d'Orléans se rendit des Tuileries à la Chambre des députés. Il se rallia cependant au fait accompli, fut nommé par le gouvernement provisoire commissaire de la République dans la Manche, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante pour ce département, le 1<sup>er</sup> sur 15, par 119,817 voix. Il y prit place dans la majorité, fut nommé six fois vice-président par ses collègues, soutint de ses votes et de sa parole l'administration du général Cavaignac, et opina souvent avec la droite: pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection présidentielle de L.-N. Bonaparte, il se rapprocha quelquefois de la gauche et vota: contre la proposition Râteau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Il ne siégea d'ailleurs que jusqu'au 20 avril 1849; ayant été élu conseiller d'Etat par l'Assemblée, il donna sa démission de représentant. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, quitta le conseil d'Etat, et, à la mort de Louis Perrée, devint à sa place directeur politique et rédacteur en chef du journal *le Siècle*. Il échoua successivement aux élections du Corps législatif, comme can-

didat indépendant dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Manche, le 29 février 1852, avec 375 voix contre 23,559 à M. de Kergorlay, élu, et, le 22 juin 1857, avec 2,448 voix contre 21,146 au député sortant, réélu. En 1858, après la chute du ministère Espinasse, le bruit ayant couru que le *Sicéle* allait être supprimé, M. Havin sollicita une audience de l'empereur, dont il avait été le collègue à la Constituante, et avec qui M. Vieillard, ancien administrateur de la Manche, l'avait mis en relation. L'empereur le reçut avec bienveillance, lui conseilla de la prudence, et obtint le concours actif du journal en faveur de la campagne d'Italie. Candidat aux élections législatives du 1<sup>er</sup> juin 1863, M. Havin voulut se présenter dans la 5<sup>e</sup> circonscription de Paris remaniée, dont Ernest Picard était le député sortant. Le journal *la Presse* ayant maintenu quand même la candidature d'Ernest Picard, M. Havin se désista et se porta dans la 1<sup>re</sup> circonscription, où il fut élu avec 15,359 voix (24,783 votants, 34,612 inscrits), contre 7,308 voix à M. de Lessert, 1,425 à M. de Lasteyrie et 342 à M. Blanc. Le même jour, il était élu dans la Manche par 16,139 voix (31,857 votants, 39,343 inscrits), contre 15,291 voix à M. de Kergorlay, député sortant. M. Havin opta pour la Manche. Sa politique avait déplu au parti démocratique avancé, qui lui reprochait, lors de son élection comme conseiller général de Thorigny-sur-Vire, de s'être fait une arme électorale de l'appui du ministre de l'Intérieur, et d'une lettre de M. Mocquart, secrétaire de l'empereur, déclarant que « le souverain voyait avec plaisir sa candidature ». M. Havin siégea dans le petit groupe de l'opposition et fit partie de la minorité indépendante du Corps législatif, jusqu'à l'époque de sa mort, survenue en novembre 1865. Il fut remplacé comme député par M. Auvray.

**HAVRÉ (JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN DE CROIX, DUC D')**, député en 1789 et pair de France, né à Paris le 12 octobre 1744, mort au château d'Havré (Belgique) le 14 octobre 1839, colonel à vingt ans, puis maréchal-de-camp, fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage d'Amiens et de Ham, le 11 avril 1789. Il fit partie de la minorité hostile à toute réforme, protesta contre la réunion des trois ordres et contre la déclaration des droits, et émigra, dès 1791, en Espagne, où l'une de ses tantes avait épousé le marquis de Guadalete, amirante d'Aragon. Pendant la Révolution, Louis XVIII le nomma son représentant à la cour d'Espagne. Le duc de Croy d'Havré n'était pas à la hauteur d'une telle mission, et le duc d'Avary écrivait, le 15 février 1794 : « Je frémis de voir d'aussi grands intérêts dans des mains aussi innocentes. » L'incident le plus remarquable de sa mission et de son séjour en Espagne n'eut rien de politique : il tomba amoureux de la femme de Pérignon, ambassadeur de la République française en Espagne. Rentré en France à la première Restauration, il fut successivement nommé capitaine des gardes du corps, pair de France (4 juin 1814), lieutenant-général (8 août 1814) et officier de la Légion d'honneur. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, soutint les prérogatives de la couronne, refusa le serment au gouvernement de Louis-Philippe, et se retira en Belgique, où il mourut.

**HAVRINCOURT (ALPHONSE-PIERRE DE CARDEVAC, MARQUIS D')**, représentant en 1849, député de 1863 à 1869, de 1877 à 1881, membre du Sénat, né à Havrincourt (Pas-de-Calais) le

12 septembre 1806, d'une des plus anciennes familles nobles de l'Artois, entra, en 1826, à l'Ecole polytechnique, et, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie en 1830, fit la campagne de Belgique. Démissionnaire en 1833, il s'occupa d'agriculture, devint, en 1846, conseiller général du canton de Bertencourt (Pas-de-Calais) et fut élu (13 mai 1849) représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 15, par 78,275 voix sur 129,691 votants et 194,088 inscrits. Il y soutint la proposition du général Castellane demandant la réintégration dans l'armée des officiers généraux mis à la retraite par le gouvernement provisoire, et fut rapporteur de la loi qui consacra cette réintégration. Le 9 février 1852, il obtint, sans être élu, 6,967 voix, contre 11,693 à l'élu, M. d'Herlincourt, 5,665 à M. De-georges et 5,476 à M. Plichon, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Pas-de-Calais. Il fonda alors d'importantes raffineries dont les produits obtinrent des récompenses aux Expositions de 1862 et 1868. Chambellan de l'empereur depuis 1860 (sa mère était une demoiselle de Tascher, parente de l'impératrice Joséphine), il fut élu, avec l'appui du gouvernement, député au Corps législatif dans la 6<sup>e</sup> circonscription du Nord, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 13,245 voix (25,351 votants, 31,916 inscrits), contre 12,066 voix à M. Thiers. Il prit part aux discussions sur la vérification des pouvoirs et sur les questions économiques, et fit partie de la commission du budget et de celle de l'armée. En mars 1865, lors de la discussion de l'adresse, il provoqua de vives protestations de la gauche en répondant à M. Thiers qui réclamait pour le pays la liberté politique : « Tout périssait, lorsque le 2 décembre est arrivé ; tout le pays l'attendait. » Membre du conseil général depuis 1846 et président de ce conseil de 1867 à 1869, maire d'Havrincourt, il échoua aux élections de 1869, et ne fut pas plus heureux après la chute de l'Empire, à celles du 20 février 1876, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Arras, où il n'obtint que 8,315 voix contre 10,319 à M. Florent-Lefebvre, élu. Mais il fut élu dans la même circonscription, le 14 octobre 1877, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, avec 11,434 voix (19,633 votants, 23,594 inscrits), contre 8,079 voix au député sortant, M. Florent-Lefebvre. Membre de la minorité conservatrice, il ne prit part que par ses votes aux travaux parlementaires, ne se représenta pas aux élections de 1881, et fut nommé sénateur du Pas-de-Calais le 14 février 1886, par 876 voix sur 1,736 votants, contre 860 à M. Camescasse. Il siégea à droite, dans le groupe bonapartiste, avec lequel il vota ; en dernier lieu il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Officier de la Légion d'honneur (12 août 1862), grand-officier de l'ordre du Chêne de Hollande, commandeur de l'Aigle rouge de Prusse, de Léopold de Belgique, etc.

**HAXO (FRANÇOIS)**, député au Corps législatif de l'an XI à 1810, né à Saint-Dié (Vosges) le 12 mars 1739, mort à Saint-Dié le 5 février 1810, « fils du sieur François Haxo, avocat à la cour exerçant au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Thérèse Chevrier, son épouse, » fut successivement prévôt et chef de police de Saint-Dié, président du tribunal civil de cette localité et juge au tribunal d'appel de Nancy. Le 9 thermidor an XI, une décision du Sénat conserva-

teur l'appela à représenter le département des Vosges au Corps législatif, où il siégea jusqu'à sa mort, son mandat lui ayant été renouvelé le 18 février 1808.

**HAXO** (FRANÇOIS-NICOLAS-BENOÎT, BARON), pair de France, né à Lunéville (Meurthe) le 24 juin 1774, mort à Paris le 25 juin 1833, « fils du sieur Nicolas-Benoît Haxo, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de France au département de Lunéville, et de dame Marie-Catherine Hurtevin-Montauban, son épouse, » était le neveu du général républicain Nicolas Haxo, qui mourut au combat de la Roche-sur-Yon en 1794. Sa mère l'envoya faire ses études à Paris. Élève sous-lieutenant à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne le 1<sup>er</sup> septembre 1792, il fut nommé, l'année d'après, lieutenant dans une compagnie de mineurs, passa au corps du génie comme capitaine en 1794, et fit campagne jusqu'en 1796. Après avoir assisté au siège de la tête de pont de Mannheim et au blocus de Mayence, il fut appelé à Paris pour y suivre les cours de l'école polytechnique. Son éducation théorique complétée, Haxo fut chargé de travaux importants à Genève, suivit le premier consul en Italie, assista aux combats de Monzabon et de Caldiero, et reçut, en 1801, le grade de chef de bataillon. Ses études au point de vue de la défense militaire furent très appréciées : le premier, il introduisit dans la rédaction des plans et projets l'emploi en grand des courbes horizontales équidistantes, pour représenter la surface du terrain. Haxo travailla aux fortifications de la Rocca d'Anfo, de Venise et de Mantoue; celles de Peschiera lui fournirent une occasion exceptionnelle de se signaler à l'attention de l'empereur, dont il n'hésita pas à combattre l'avis touchant les mesures nécessaires pour la défense de l'Italie. En 1807, le commandant Haxo fut envoyé au sultan Selim pour l'aider à fortifier Constantinople et le détroit des Dardanelles. Il se montra très favorable au maintien de l'empire Ottoman et très hostile à l'idée d'une sorte de croisade française pour la résurrection de la nation grecque. Rappelé en France, il passa en Espagne (1808) et se distingua au siège de Saragosse, où il obtint le grade de colonel. Après la prise de Mequinezza, il fut promu général de brigade et choisi par Napoléon comme aide-de-camp. A peine arrivé, en 1811, à son poste de commandant du génie de l'armée d'Allemagne, sous les ordres du maréchal Davout, il fut chargé de reconnaître l'état de toutes les forteresses que la France occupait dans la Poméranie, la Prusse, la Silésie et la Pologne. Il remplit cette mission avec succès, fit exécuter des travaux considérables, fut créé baron de l'Empire le 13 mars 1811, partagea les fatigues et les périls de la campagne de 1812, à Mohilew, à Smolensk, à la Moskowa, et reçut de l'empereur, le 5 décembre, au milieu de la retraite, le brevet de général de division. Echappé à ce désastre, il faillit être enlevé à Königsberg par la maladie. Chargé du gouvernement de Magdebourg (6 mars 1813), il fut ensuite appelé à Dresde et placé à la tête du génie de la garde impériale. Pendant les négociations de Prague, il eut à reconnaître les frontières de Bohême entre Dresde et Liebstadt. Blessé à Kulm, d'un éclat d'obus dans la poitrine, il fut emmené en captivité : la paix de 1814 le ramena de Hongrie en France, où le gouvernement de la Restauration lui fit bon accueil. Lors du retour de Napoléon, il commandait

le génie dans l'armée que le duc de Berry essaya d'organiser en avant de Paris; mais le prince dut bientôt quitter la France et le général Haxo, devenu libre, vint se mettre à la disposition de l'empereur, qui le rappela au commandement en chef du génie de la garde impériale. Haxo assista à la bataille de Waterloo et suivit l'armée, après la capitulation de Paris, sur les bords de la Loire. Ses démarches pour obtenir que l'armée ne fût pas licenciée étant demeurées vaines, il se retourna vers le gouvernement royal et ses services ne furent point repoussés. On le vit siéger dans le conseil de guerre qui condamna à mort par contumace le général Lefebvre-Desnouettes. Peu de temps après, il fut nommé inspecteur général des fortifications. Il s'occupa alors à réédifier les places fortes de la France, et fit preuve d'une dévorante activité. Belfort, Grenoble, Besançon, Dunkerque, Saint-Omer, Sedan, le fort de l'Écluse et plus de soixante forteresses furent réparés et améliorés par ses soins et sur ses projets. Rallié à la monarchie de Louis-Philippe, le général Haxo fut, lors de l'expédition de Belgique, appelé à conduire le siège de la citadelle d'Anvers : malgré des difficultés nombreuses, il ne lui fallut que vingt-quatre jours de tranchée et de travaux pour forcer l'ennemi à capituler (23 novembre 1832). Le 11 octobre précédent, une ordonnance royale l'avait nommé pair de France. Conseiller d'État depuis 1831, il reprit également sa place au comité des fortifications; sa part dans les délibérations fut très importante. Le général Haxo s'y prononça en faveur du système d'une enceinte bastionnée pour la capitale, contrairement à l'opinion de la plupart des autres généraux du génie qui préféraient une ceinture de forts détachés. On sait qu'en 1840, deux ans après la mort du général Haxo, on s'efforça de combiner les deux systèmes, et que l'enceinte continue fut exécutée pour contrebalancer l'effet des forts détachés. Le général Haxo était, depuis le 9 janvier 1833, grand-cordon de la Légion d'honneur.

**HAY-LUCY** (EDME-MARIE-GERMAIN), député de 1815 à 1827, né à Auxerre (Yonne) le 31 août 1765, mort à Auxerre le 23 octobre 1847, s'engagea comme volontaire en juin 1792, au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, resta au service jusqu'au 8 frimaire an IV, époque à laquelle il rentra dans ses foyers en vertu d'un congé de réforme, et fut nommé, le 14 germinal an VIII, conseiller de préfecture de l'Yonne. M. Hay-Lucy conserva cette fonction plus de 40 ans, jusqu'à sa mise à la retraite, le 20 août 1845. Il débuta dans la carrière parlementaire le 22 août 1815, comme l'élu du collège de département de l'Yonne à la Chambre des députés, avec 105 voix (179 votants, 246 inscrits). Après avoir siégé dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable, il fut réélu, le 4 octobre 1816, par 116 voix (190 votants, 238 inscrits), prit place au centre, fut rapporteur de quelques pétitions, et, le 12 juin 1819, à propos de la loi nouvelle sur les élections, présenta un amendement additionnel ainsi conçu : « Nul ne peut être élu député, aux deux premiers tours de scrutin, s'il n'a obtenu la majorité absolue des suffrages de tous les électeurs composant le collège; s'il y a lieu au scrutin de ballottage, ce scrutin reste ouvert pendant cinq jours. Il est dépouillé chaque soir et le résultat en est rendu public. » L'amendement fut adopté, avec quelques changements proposés par M. Cornet d'Incourt. Le 1<sup>er</sup> octobre 1821, M. Hay-

Lucy fut réélu dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de l'Yonne (Auxerre), par 143 voix (174 votants, 217 inscrits). Il continua de voter avec les royalistes constitutionnels, et obtint sa réélection, le 25 février 1824, par 147 voix (176 votants, 219 inscrits). Il prononça encore un discours remarqué en faveur des vicaires de campagne, dont il proposa d'augmenter le traitement. Non réélu le 17 novembre 1827 (il n'obtint que 111 voix contre 123 à l'élu, M. Romal), il se représenta sans plus de succès aux élections du 12 juillet 1830 : il ne réunit que 88 voix contre 166 au député sortant, reclic. Il se renferma alors dans l'exercice de ses fonctions administratives : en 1845, époque de sa mise à la retraite, M. Hay-Lucy était le doyen des conseillers de préfecture de France. Chevalier de la Légion d'honneur.

**HAYS (CHARLES-JACQUES-JOSEPH-MARIE, CHEVALIER DU)**, député de 1824 à 1827, né à Béthune (Pas-de-Calais) le 4 décembre 1782, mort à Paris le 5 novembre 1860, propriétaire à Arras et membre du conseil général du Pas-de-Calais, fut élu, avec l'appui du gouvernement, au collège de département, le 26 mars 1824, par 270 voix (344 votants, 448 inscrits), député du Pas-de-Calais. M. du Hays vota pour le ministère Villèle et n'eut d'ailleurs qu'un rôle effacé. Pour tout renseignement biographique, un recueil de notices parlementaires de l'époque lui consacre ces simples lignes : « Si M. du Hays remplit exactement son mandat en ce qui concerne la ponctualité à se rendre aux séances, la France, le Pas-de-Calais, et surtout les ministres le doivent à M<sup>me</sup> du Hays, qui veille avec empressement à ce que son époux fasse régulièrement sa session. »

**HÉARD DU TAILLIS (PIERRE-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saintes (Charente-Inférieure) le 2 avril 1748, mort à Chaniers (Charente-Inférieure) le 5 décembre 1814, avocat au présidial de Saintes au moment de la Révolution, embrassa avec ardeur les idées nouvelles et fut successivement accusateur public près le tribunal de district de Saintes, accusateur public près le tribunal criminel du département (3 septembre 1791), de nouveau accusateur près le même tribunal le 11 septembre 1792, puis le 16 octobre 1795 haut-juré renommé le 13 avril 1797 et le 14 avril 1798, et le lendemain, 15 avril, élu pour la quatrième fois accusateur public. Nommé (25 germinal an VII) député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, il y fit une motion pour la poursuite des traités et des dilapidateurs. Après le 18 brumaire, il reprit quelque temps comme avocat, fut nommé juge au tribunal d'appel de Poitiers le 14 juin 1800, situation qu'il conserva jusqu'au 15 juin 1811. Non compris à cette époque dans la réorganisation des cours impériales, il se retira au Taillis, commune de Chaniers, où il mourut.

**HÉBERT (ANDRÉ-THÉODORE)**, député en 1791, né à Précly-sur-Marne (Seine-et-Marne) le 20 décembre 1723, mort à Précly-sur-Marne le 18 novembre 1802, cultivateur à Précly et administrateur du département, fut élu, le 30 août 1791, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 11, par 181 voix (359 votants). Il vota obscurément avec la majorité.

**HÉBERT (LOUIS-JOSEPH)**, député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, servit dans les armées du roi comme officier de cavalerie. Chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le

2 septembre 1791, le 9<sup>e</sup> sur 11, avec 230 voix (458 votants), député de l'Eure à l'Assemblée législative, où il n'eut qu'un rôle secondaire. Le gouvernement consulaire le nomma, le 15 floréal an VIII, conseiller général de l'Eure.

**HÉBERT (LOUIS-CONSTANT-FRANÇOIS-JEAN, CHEVALIER)**, député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 22 avril 1756, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 2 janvier 1815. « fils de monsieur François Hébert, bourgeois, et de demoiselle Marthe-Magdeleine Poyer, son épouse, » était avocat à Dieppe avant la Révolution. Il entra ensuite dans la magistrature, fut successivement juge au tribunal civil de Rouen, puis à celui de Dieppe, et juge au tribunal d'appel de Rouen, titre qu'il échangea, le 25 mars 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale. Le 2 fructidor an XII, il fut appelé par le Sénat conservateur à siéger au Corps législatif comme député de la Seine-Inférieure; ce mandat lui ayant été renouvelé le 10 août 1810, Hébert l'exerça jusqu'en 1812. Chevalier de l'Empire du 22 octobre 1810, Hébert ne s'en rallia pas moins, en 1814, à la déchéance de Napoléon I<sup>er</sup>. Il opina, dans la « Chambre des députés des départements », avec les constitutionnels, déposa un projet de loi tendant à ce que les troupes de toutes armes ne pussent être, en temps de paix, composées que de nationaux, et présenta de nombreux amendements au projet de loi portant réduction des membres de la cour de Cassation.

**HÉBERT (MICHEL-PIERRE-ALEXIS)**, député de 1834 à 1848 et ministre, né à Granville (Manche) le 7 juillet 1799, mort à Saint-Gervais (Eure) le 19 avril 1887, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Rouen en 1820. Il y plaida avec quelque succès et s'attacha à la fortune politique des hommes de 1830, dont l'avènement au pouvoir lui assura un rapide avancement dans la magistrature. Nommé procureur du roi (1833) au tribunal de Rouen, il fut, peu de temps après, le 19 mai 1834, placé à la tête du parquet de la cour royale de Metz. Il se fit élire, le 21 juin de la même année, député du 6<sup>e</sup> collège de l'Eure (Pont-Audemer), par 204 voix sur 381 votants et 475 inscrits, contre 153 à M. Legendre. Il prit place dans la majorité conservatrice, dont il fut bientôt un des orateurs les plus assidus, fit ses débuts à la tribune dans les discussions relatives aux tabacs et aux faillites, et se signala surtout comme rapporteur de la loi du 9 septembre 1835 sur les cours d'assises. Il fut encore chargé, l'année suivante, du rapport de la loi concernant le vote au scrutin secret pour les décisions du jury. Promu, le 19 septembre 1836, avocat général à la cour de Cassation, M. Hébert fut soumis, comme député, à la réélection qu'il obtint le 31 octobre 1836. Son mandat lui fut également renouvelé aux élections générales du 4 novembre 1837, par 265 voix (482 votants, 590 inscrits). On remarqua, dans la discussion de l'adresse, qu'il prit parti contre l'intervention française en Espagne. Il se mêla activement aux débats que soulevèrent à la Chambre la vénalité des offices, les tribunaux civils, les faillites et banqueroutes, les justices de paix, etc. Entré dans la coalition contre le ministère présidé par M. Molé, il vota contre l'adresse amendée favorablement à la politique de cet homme d'Etat, fut réélu, le 2 mars 1839, par 267 voix (485 votants, 658 inscrits), contre 214 à M. Legendre, et, partisan des théories

« doctrinaires » de Guizot, continua de soutenir de ses votes et de sa parole. En 1840, il donna son avis sur l'organisation des tribunaux de commerce, sur les ventes à l'encan des marchandises neuves, etc. En 1841, il prit une part importante à la discussion du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures, parla encore sur les ventes judiciaires d'immeubles, sur le recrutement de l'armée, sur la propriété littéraire et artistique. Nommé, le 16 octobre 1841, procureur général à la cour de Paris à la place de M. Franck-Carré, qui était promu premier président à Rouen, M. Hébert donna de nouvelles preuves de son zèle dynastique dans plusieurs affaires où il fut désigné pour soutenir l'accusation devant la Chambre des pairs : la véhémence de son langage lors des procès politiques de Quénisset, de Lecomte, de Joseph Henry, fut particulièrement remarquée : elle le désigna aux attaques répétées de l'opposition démocratique. M. Hébert fut réélu député, le 9 juillet 1842, par 336 voix sur 563 votants et 688 inscrits, contre 228 à Dupont de l'Eure, puis, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 421 voix sur 604 votants et 749 inscrits, contre 172 au même concurrent. L'année qui précéda la révolution de février, le 14 mars 1847, il fut appelé à remplacer M. Martin (du Nord) comme garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes. Après avoir obtenu une dernière fois la confirmation de son mandat législatif le 10 avril 1847, par 434 voix (463 votants, 749 inscrits), il seconda de tout son pouvoir Guizot dans sa résistance à tout projet de réforme, parla, lors de la discussion de l'adresse de 1848, contre le droit que s'attribuait l'opposition de se réunir en banquets sans la permission de l'autorité, et s'attira par son attitude cette apostrophe d'Odilon Barrot : « Polignac et Peyronnet n'ont jamais fait pis que vous ! » Quelques jours après, la République proclamée, M. Hébert quitta précipitamment la France et se réfugia en Angleterre, poursuivi qu'il était par un arrêt d'évocation de la cour de Paris ; mais la procédure aboutit à un arrêt de non-lien, et M. Hébert, de retour à Paris, reprit sa place au barreau, jusqu'en 1854, époque où il rentra complètement dans la vie privée. — Il avait fait partie du conseil général de l'Eure, et était, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1843, commandeur de la Légion d'honneur.

**HÉBERT (ANDRÉ-MARIE-CONSTANT-ERNEST)**, représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Paris le 21 avril 1810, appartenait à une famille de magistrats de l'ordre judiciaire et municipal. Il étudia le droit, fut reçu avocat et s'inscrivit au barreau de Paris. Le 31 mars 1838, il entra dans l'administration comme conseiller de préfecture de l'Aisne ; l'année suivante il fut promu, dans le même département, secrétaire général de la préfecture. La révolution de février le rendit momentanément à la vie privée ; mais il aborda bientôt la carrière parlementaire. Propriétaire à Chauny (Aisne) et maire de la commune, il fut, le 13 mai 1849, élu, le 9<sup>e</sup> sur 12, représentant de ce département à l'Assemblée législative, par 57,513 voix (112,795 votants, 160,698 inscrits). Il siégea à droite et vota constamment avec la majorité conservatrice et monarchiste : pour l'expédition romaine, pour les poursuites contre les représentants compromis dans l'affaire du 13 juin, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel, etc. Partisan zélé de la politique du prince président, M. Hébert applaudit au coup d'Etat

du 2 décembre 1851, fut inscrit, le lendemain, sur la liste des membres de la Commission consultative, et entra, le 29 février 1852, au Corps législatif, ayant été élu, comme candidat du gouvernement, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Aisne, par 22,848 voix (24,618 votants, 39,768 inscrits). Il prit part au rétablissement de l'Empire, et opina régulièrement avec la majorité dynastique. Il obtint sa réélection, toujours comme candidat officiel : le 22 juin 1857, par 25,638 voix (26,392 votants, 38,551 inscrits) ; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 30,415 voix (31,500 votants, 39,338 inscrits), et, le 24 mai 1869, par 20,140 voix (34,298 votants, 39,287 inscrits), contre 8,041 voix à M. Aimé Leroux, 5,060 à M. Houssaye et 949 à M. Binet-Blot. Il vota pour la déclaration de guerre à la Prusse et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Conseiller général de l'Aisne pour le canton de Chauny, il essaya de reprendre place au parlement lors des élections législatives du 20 février 1876 ; mais il échoua, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Laon, avec 6,906 voix. Commandeur de la Légion d'honneur du 14 août 1868.

**HÉBRARD (DOMINIQUE)**, député aux Etats-Généraux de 1789, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) le 11 février 1743, mort à une date inconnue, avocat à Grisolles, fut élu suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la première sénéchaussée du Languedoc (Toulouse), avec 610 voix sur 692 votants, le 12 avril 1789. Admis à siéger, le 5 avril 1790, en remplacement de M. Monesinat, démissionnaire, il fut nommé secrétaire de la Constituante le 21 février 1791. Après la législature, il occupa le poste de juge au tribunal de Castelsarrazin.

**HÉBRARD (FRANÇOIS-MARIE-ADRIEN)**, membre du Sénat, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) le 1<sup>er</sup> janvier 1834, vint à Paris, fit ses débuts littéraires au journal le *Temps*, dont il devint le gérant et plus tard le directeur et auquel il apporta de notables améliorations ; l'agrandissement du format, la part de plus en plus considérable réservée aux informations politiques et aux correspondances de l'étranger élevèrent bientôt le tirage du journal à un chiffre important et contribuèrent à en faire l'organe autorisé de la bourgeoisie libérale et de l'opposition modérée à l'Empire. Membre du syndicat de la presse (1870) pour la réforme de l'impôt du timbre, M. Hébrard, après la guerre franco-allemande, mit le *Temps* au service de la politique républicaine conservatrice préconisée par Thiers, fut porté, d'ailleurs sans succès, sur la liste des candidats des principaux journaux de Paris aux élections générales du 8 février 1871, qui lui donnèrent 47,332 voix, se mêla comme publiciste aux grands débats politiques qui précédèrent et suivirent l'établissement en France du gouvernement républicain, et, après avoir, a-t-on dit, refusé la décoration de la Légion d'honneur en janvier 1877, entra dans la vie parlementaire le 5 janvier 1879, comme sénateur de la Haute-Garonne, élu par 347 voix (571 votants). Il s'inscrivit aux groupes du centre gauche et de la gauche républicaine, vota pour le ministère Dufaure, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la modification du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, pour la politique opportuniste, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, prit quelquefois la

parole dans l'Assemblée, notamment (juin 1880) sur l'amnistie qu'il conseilla au gouvernement de préférence à la grâce, « afin de se débarrasser de cette question, » et (juillet 1883) sur la loi relative à la protection de l'enfance, qu'il appuya. En juin 1885, il s'abstint sur la question de l'expulsion des princes, abstention toute de convenance, le duc d'Anjou étant un des principaux actionnaires du journal *le Temps*. M. Hébrard obtint sa réélection comme sénateur, le 5 janvier 1888, par 540 voix sur 1,012 votants, et se prononça pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et appuya la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. M. Hébrard est membre de la commission supérieure des bâtiments civils, du conseil supérieur des Beaux-Arts, du conseil supérieur des monuments historiques, etc.

**HÉBRARD (JACQUES)**, membre du Sénat, frère du précédent, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) le 21 février 1841, collabora au journal *le Temps*, dont il devint le gérant, et se présenta, lorsque M. de Freycinet, élu sénateur par l'Inde française et par la Seine, eut opté pour ce dernier département, comme candidat républicain au Sénat dans cette colonie. Un grand nombre de candidatures avaient été mises en avant : celles de MM. Edmond About, Deloncle, ancien préfet, Textor de Ravis, Desbassyns de Richemont, ancien sénateur. Au dernier moment, celle de M. E. About fut seule maintenue concurremment avec celle de M. Jacques Hébrard. Réunis, non pas comme ailleurs au chef-lieu de la colonie, mais, à raison des distances qui sont considérables, au chef-lieu de chaque établissement particulier, c'est-à-dire à Pondichéry, Karikal, Chandernagor, Mahéet Yanaon, les électeurs sénatoriaux donnèrent à M. Jacques Hébrard 41 voix sur 49 votants, contre 6 à M. About. M. J. Hébrard siégea à gauche et vota constamment avec la majorité de la Chambre haute, par exemple : pour la politique des ministères opportunistes, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger ; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

**HÉBRARD DE FAU (PIERRE)**, député en 1789, né à Aurillac (Cantal) le 29 avril 1750, mort à une date inconnue, avocat à Aurillac, fut élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Saint-Flour, le 26 mars 1789 ; il s'y signala en plusieurs circonstances, notamment quand, rapporteur des élections de Bretagne, il demanda l'admission des députés élus par les communes (23 juillet 1789) ; il parla contre le veto absolu (10 septembre), proposa que l'on soumit à des peines afflictives ceux qui gênaient la circulation des blés (4 décembre), et, quelques jours plus tard (10 décembre), alla jusqu'à réclamer la peine de mort contre ceux qui seraient convaincus d'avoir exporté et fait exporter des grains à l'étranger. Élu président du tribunal criminel du Cantal (31 août 1791), il prit part aux actes révolutionnaires du moment dans le Cantal, et parut à la barre de la Convention pour présenter une députation de ce département (30 brumaire an II). Après thermi-

dor, dénoncé par Izoard pour son attitude pendant la Terreur, il fut renvoyé (17 pluviôse an III) devant le tribunal criminel du Puy-de-Dôme comme concussionnaire et dilapidateur.

**HECQUET (CHARLES-ROBERT)**, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Caudebec (Seine-Inférieure) en 1750, mort à Paris le 30 novembre 1796, était maire de Caudebec, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure, le 5<sup>e</sup> sur 16, « à la pluralité des voix. » Il vota, dans le procès du roi, pour la reclusion et le bannissement, combattit la politique de la Montagne, protesta avec le parti de la Gironde (6 juin 1793) contre les événements des 31 mai et 2 juin, et se trouva, en conséquence, au nombre des 73 députés qui furent décrétés d'arrestation. Il fut incarcéré pendant plusieurs mois, puis il reentra à la Convention le 18 frimaire an III, s'associa aux derniers votes réactionnaires de l'Assemblée, et, le 4 brumaire an IV, en qualité d'ex-conventionnel, fut réélu par ses collègues député au Conseil des Anciens. Il mourut à Paris peu de temps après.

**HÉDEBAULT (GÉRY-EUGÈNE)**, représentant du peuple en 1848, né à Fesnin (Nord) le 5 février 1803, mort à Thumeries (Nord) le 4 mars 1875, fut élevé au collège de Lille, puis dans la pension Brissot à Paris. En 1824, il prit la direction des fabriques de sucre et d'huile que possédait son père ; il les abandonna en 1845 pour venir habiter Lille, dont il était conseiller municipal depuis 1842. Partisan de l'opposition libérale, promoteur des banquets réformistes de Lille et d'Annesin (Pas-de-Calais), il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 23<sup>e</sup> sur 28, par 119,605 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité de l'administration départementale, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après le 2 décembre, il combattit l'Empire et se porta comme candidat de l'opposition, le 1<sup>er</sup> juin 1863, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Nord, où il échoua avec 11,727 voix contre 14,381 à l'élu officiel, M. Kolb-Bernard. Depuis lors il resta étranger à la politique.

**HÉDOUVILLE (GABRIEL-MARIE-THÉODORE, COMTE DE)**, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Laon (Aisne) le 27 juillet 1755, mort à Brétigny (Seine-et-Oise) le 30 mars 1825, fils d'un ancien officier d'infanterie chef de la branche aînée de la famille, fut page de la reine Marie Leczinska, entra au collège de la Flèche, fut admis très jeune comme sous-lieutenant au régiment de Languedoc, promu adjudant-général au moment de la Révolution, et envoyé à l'armée du Nord, comme chargé du service d'exploration et de renseignements. Il assista à la canonnade de Valmy, devint, en 1793, général de brigade et chef d'état-major de l'armée de la Moselle, se distingua à Kaiserslautern, mais fut exclu de l'armée en raison

de sa qualité de noble. Devenu suspect, il resta pendant 9 mois en prison et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Remis en activité en 1795, il fut appelé à l'armée des côtes à Cherbourg, puis à Brest, opéra l'arrestation de Stofflet et de Charette, et devint chef d'état-major de Hoche. Son caractère conciliant le fit choisir comme délégué général à Saint-Domingue en 1797; mais il ne put parvenir à mettre d'accord Rigaud et Toussaint-Louverture, et dut revenir en France en 1799. Il commanda alors les 1<sup>re</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> divisions militaires, puis l'armée dirigée contre la nouvelle insurrection vendéenne, et parvint à conclure le traité du 18 janvier 1800 qui pacifia définitivement la Vendée. Ministre plénipotentiaire en Russie de 1801 à 1804, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier le 25 prairial suivant, membre du Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII, chevalier d'honneur de l'impératrice Joséphine qu'il accompagna en 1805 à Strasbourg et à Munich, il fit les campagnes de 1806 et 1807 comme aide-camp du roi Jérôme, dont il devint ensuite le chambellan, en même temps qu'il était créé comte de l'Empire (3 juin 1808). Il obtint, en 1810, la sénatorerie de Rome. Il adhéra d'ailleurs avec empressement à la déchéance de l'empereur, fut nommé par la première Restauration pair de France et chevalier de Saint-Louis (4 juin 1814), se tint à l'écart durant les Cent-Jours, et, après le retour de Gand, reprit sa place à la Chambre haute, où il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. En 1818, il reçut du roi la mission de régler les prétentions de la France avec le grand-duché de Varsovie. Ses infirmités l'empêchèrent d'assister régulièrement aux séances de la Chambre haute.

**HÉDOUVILLE** (CHARLES-THÉODORE-ERNEST, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 18 mai 1809, mort à Chantilly (Oise) le 27 février 1890, fils du précédent, fut admis (9 janvier 1835) à siéger par droit héréditaire à la Chambre des pairs, en remplacement de son père, décédé en 1825. Il siégea obscurément à la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848.

**HEECKEREN** (GEORGES-CHARLES D'ANTHÈS, BARON DE), représentant en 1848 et en 1849, sénateur du second Empire, né à Colmar (Haut-Rhin) le 5 février 1812, fils d'un riche propriétaire de l'Alsace, M. d'Anthès, qui avait épousé une nièce du prince de Hatzfeld, fut destiné à l'état militaire et entra à l'École de Saint-Cyr, qu'il quitta en 1830 pour prendre du service en Russie. Sous-lieutenant dans les chasseurs de l'impératrice, il devint, un peu plus tard, capitaine dans la garde impériale à cheval, passa à l'armée du Caucase, et, après avoir été adopté par le chargé d'affaires de Hollande à Saint-Petersbourg, M. de Heeckeren, — d'où son nom, — entra en relations avec le célèbre Alexandre Pouschkine, dont il épousa la sœur. Cette alliance du soldat avec l'illustre poète devait avoir un dénouement tragique : Pouschkine accusa son beau-frère d'avoir séduit sa femme, le provoqua en duel, et reçut de lui une blessure dont il mourut trois jours après. M. de Heeckeren dut s'enfuir précipitamment pour se soustraire à la colère populaire. De retour en France, il se fixa dans le Haut-Rhin, s'y fit nommer conseiller général, et, après une tentative infructueuse, en 1846, comme candidat à la députation, fut élu, le 23 avril 1848,

représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> et dernier, avec 27,504 voix. Il fit partie du comité des affaires étrangères et vota la plupart du temps avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc., se déclara, un des premiers, en faveur de la politique présidentielle de L. N. Bonaparte, et suivit la même ligne de conduite à l'Assemblée législative, où le même département le réélut, le 13 mai 1849, le 6<sup>e</sup> sur 10, avec 34,004 voix (118,335 inscrits). De plus en plus hostile aux institutions républicaines, il s'associa à toutes les mesures qui eurent l'approbation du gouvernement et de la majorité, et ne se sépara de celle-ci que lorsqu'elle eut pris parti contre le prince-président. M. de Heeckeren applaudit au coup d'Etat du 2 décembre 1851, fit partie de la Commission consultative, fut chargé d'une mission extraordinaire auprès de l'empereur de Russie, et, à son retour, entra au Sénat, en vertu d'un décret du 27 mars 1852. Le baron de Heeckeren fut un des membres les plus zélés de la droite de cette assemblée; il y défendit chaleureusement les intérêts de la papauté, se montra opposé à toute concession du pouvoir impérial et vota, en 1868, avec vingt-deux autres sénateurs, contre la loi nouvelle sur la presse. Le 4 septembre 1870 le fit rentrer dans la vie privée.

**HEIRIÉS** (GUSTAVE), représentant en 1871, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 16 août 1816, mort à Aix le 14 décembre 1872, avoué et maire d'Aix, fut élu, à l'élection partielle du 2 juillet 1871, pour pourvoir au remplacement des 7 représentants démissionnaires ou qui avaient opté pour d'autres départements, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 7 de la liste républicaine, par 34,872 voix sur 75,000 votants et 149,670 inscrits. Etant mort peu de temps après, il ne prit part à aucun des votes importants de cette assemblée.

**HEITZMAN** (VICTOR-AMÉDÉE), représentant du peuple en 1849, né à Lyon (Rhône) le 18 mai 1816, était ouvrier mécanicien au Creusot. Inscrit sur la liste des candidats du parti avancé, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> sur 12, par 72,898 voix (101,200 votants, 152,441 inscrits). Il prit place à la Montagne, vota pour l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, signa la demande de mise en accusation du président de la République, puis l'appel aux armes, et fut du nombre des représentants qui se rendirent au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 13 juin. Des poursuites ayant été, de ce chef, autorisées par l'assemblée contre lui, M. Heitzman fut compris parmi les inculpés renvoyés devant la haute Cour de Versailles. On lui reprocha particulièrement d'avoir signé « au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 13 à deux heures », diverses lettres adressées à des amis politiques de Saône-et-Loire, et contenant ce passage : « Donnez le signal, de suite, surtout. L'épée est sortie du fourreau. Communiquez cette lettre au bassin houiller, à Mâcon, etc., il n'y a plus à hésiter. » Mais M. Heitzman avait réussi dans l'intervalle à se soustraire aux recherches. Il ne fut donc condamné que par contumace, à la peine de la déportation.